



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 avril 2021 à 19 h 15, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière: Mariève Bernier

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-524 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme, les modifier ou les remplacer selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'avoir un tel règlement qui vise à permettre à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le

21-04-103

21-04-104



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

16 mars 2021 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 avril 2021 à 19 h 00 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 21-524 tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-105

3.
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 01345-A AFIN D'AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE 31-I A MÊME LES ZONES 37-C ET 40-H.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les cités et villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2021 et qu'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site internet de la Ville de Chapais le 30 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 avril à 18 h 30 et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption d'un second projet de règlement, lors de la séance extraordinaire du 6 avril 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la *Loi* pour que l'une des dispositions contenues dans le second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

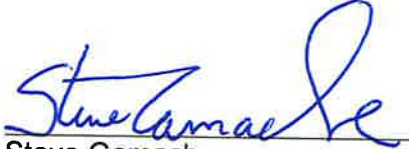
D'ADOPTER le règlement numéro 21-525 tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-106

4.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 25.


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante